

Bureau syndical du 13 juin 2019

DELIBERATION N° 2019-06-040

Demande de subvention pour l'organisation d'une nouvelle campagne de sensibilisation aux extensions de consignes de tri

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le sept juin, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	
<p>Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et VALERY Jean-Noël.</p>			
<p>Présentes : Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.</p>			
<p>Absents : Madame : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : et de la publication de l'acte le:</p>			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190613-2019-06-040-DE
 Date de réception préfecture :

Monsieur Guy Armanet, Vice-Président, expose :

En 2018, la collecte sélective (emballages, papier, verre) a ainsi augmenté de 16 %, soutenue par les nouvelles consignes de tri élargie des emballages à compter du 1^{er} août 2018.

Si le geste de tri se développe chaque année, il reste en deçà des ratios nationaux. La performance par habitant était de 65 kg/hab./an. en 2018 pour une moyenne nationale de 76 kg/hab./an. Parallèlement, les caractérisations annuelles du SYVADEC permettent de calculer le taux de captage des collectes sélectives et il reste deux fois plus faible que la moyenne nationale.

Il est donc impératif de poursuivre les efforts d'information de la population sur le nouveau service du tri mis en place par le SYVADEC et ses intercommunalités adhérentes.

Il est proposé de réaliser une nouvelle campagne de communication sur le tri, et plus spécifiquement sur les emballages, avec pour objectif d'expliquer les nouvelles consignes, remobiliser les citoyens, et lever les freins des usagers.

Cette campagne sera diffusée à grande échelle sur l'ensemble du territoire et relayée par les intercommunalités avec les différents outils : plan média, conception d'un kit adhérents, outils et relations presse. Elle sera l'occasion également de compléter les outils sur les filières verre et papier. Pour cette nouvelle campagne, le budget est estimé à 50 000 €.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement, d'autoriser le Président à solliciter des subventions de financement à hauteur de 80 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste de l'opération ainsi que la TVA étant financé sur fonds propres (20%).

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et L.5711-1
VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Considérant la nécessité d'organiser cette campagne,
Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20190613-2019-06- 040-DE Date de réception préfecture :
--

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement afférent à ce projet,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage au sein de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190613-2019-06-
040-DE
Date de réception préfecture :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention pour l'organisation d'une nouvelle campagne de sensibilisation aux extensions de consignes de tri

Date de transmission de l'acte : 24/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 24/06/2019

Numéro de l'acte : 2019-06-040 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 02B-200009827-20190613-2019-06-040-DE

Date de décision : 13/06/2019

Acte transmis par : Vincent ANDREI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions